Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1918)

Heft: 4

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AUX SECTIONS

La Section de Paris adresse à toutes les sections l'appel ci-dessous et nous prions celles-ci de bien vouloir nous envoyer dans le plus bref délai leur opinion sur cette question. Pour le Comité Central : *Le Secrétaire.*

Paris. La section de Paris a décidé à son assemblée de janvier, à laquelle assistaient un grand nombre d'artistes suisses, de prier tous leurs confrères en Suisse de soutenir énergiquement l'effort du « Heimatschutz » et de combattre de toutes leurs forces et moyens le projet d'exploitation de la cascade de *Pissevache*, qui est une de nos plus belles chutes d'eau : une parure distinguée de notre pays dont chacun de nous ici est fier.

Ce serait une des plus amères déceptions pour nous de ne plus trouver ce joyau du canton du Valais à notre retour en Suisse. Il y a encore assez d'autres eaux à capter avant d'être forcé d'exploiter Pissevache. Nous n'avons pas le droit envers les générations futures de toucher aux merveilles de la nature qui sont notre vraie richesse et ce que nous avons de plus beau dans notre si cher pays. Au nom de la section de Paris, *Régnault Sarasin.*

F. Hodler, bourgeois d'honneur de Genève.

Nous avons appris avec joie que notre maître F. Hodler vient de recevoir la bourgeoisie d'honneur de la Ville de Genève. Nous félicitons vivement et le nouveau bourgeois et la bourgeoisie qui s'honore en honorant un grand artiste qui s'est fixé chez elle.

DIVERS

Expositions et Artistes. *Rapports entre les Organisateurs d'Expositions et les Artistes.* — Tout artiste raisonnable comprend et accepte le refus de l'une ou de l'autre de ses œuvres aux expositions où le nombre des envois se trouve être hors de proportion avec la place disponible. Par contre il ne peut se résigner à comprendre pourquoi il n'est pas

avisé avant l'ouverture des expositions de l'acceptation ou du refus de telle ou telle de ses œuvres. Il est arrivé souvent à des artistes, surtout à des débutants, de se rendre pleins de confiance à un vernissage pour avoir la déception de n'y découvrir nulle part l'œuvre qu'ils y avaient envoyée! Il semble que les organisateurs de toute exposition devraient avoir assez d'égards pour les artistes pour leur annoncer *avant l'ouverture de l'exposition* le verdict du Jury touchant leurs œuvres.

Ne pourrait-on pas faire partout ce qui se fait déjà dans diverses Expositions, c'est-à-dire, envoyer à chaque artiste, dès que cela est possible, une épreuve du catalogue ou du moins de la partie qui l'intéresse spécialement. Cette façon de procéder aurait en même temps l'avantage d'éviter le grand nombre d'erreurs et de coquilles qui se trouvent si souvent dans les catalogues. Disons cependant que ce serait à nos sections de montrer le bon exemple aux sociétés de Beaux-Arts et aux marchands de tableaux. *Geiger.*

Nouvelle monnaie suisse.

A propos d'un concours pour une nouvelle monnaie suisse. — M. le Dr E. Geiger, peintre, nous communique un article qu'il a publié dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* et que nous reproduisons dans ce numéro (voir texte allemand). Quoiqu'il trouve la décision du Département des finances très louable en soi, il lui semble que certaines clauses de ce concours sont sujettes à critique. Ainsi, parmi nos pièces de monnaie, la plus laide est certainement la pièce de fr. 5. — avec sa face imitée d'une monnaie française et un revers avec un affreux écusson fédéral. Or, c'est là justement une des seules pièces qu'on ne veut pas renouveler.

Ensuite M. E. Geiger trouve les conditions du concours trop précises quant aux sujets indiqués et qui limitent trop l'invention de l'artiste. *Toute limitation dans le programme d'un concours qui sort du domaine matériel doit être repoussée par l'artiste.* Nos collections possèdent assez de belles monnaies suisses sans figures pour qu'on puisse laisser à l'artiste l'entière liberté du choix du sujet et le laisser faire de l'écusson fédéral le sujet principal.

Le concours ne pourrait-il pas être modifié dans ce sens par les autorités, c'est-à-dire: de *laisser à l'artiste l'entière liberté dans le choix de son sujet*?

Turnus 1918.

Le 25 mars passé s'est réuni au Kunsthaus, à Zurich, le jury pour l'Exposition du Turnus. Il était composé comme suit: MM. *G. Schaertlin*, président, *Eug. Ammann, P. Chiesa, H. Sturzenegger,*